

Séance du mercredi 1^{er} juillet 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aimond, amie, Barbier Alexandre, Bérard, Chassinet, Chantemps, Deville, Donner, Ferdinand Dreyfus, Dupont, Maurice Faure, Senouvières Lucien Hubert, Loubières, Henri Michel, Millies-Lacroix, Albert Gérard, Couron, Bronillot.

M. Lucien Hubert donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de la convention conclue, au nom du Gouvernement, par le résident de la République française au Maroc avec la C^o générale du Maroc et la C^o générale espagnole d'Afrique en vue de la concession du chemin de fer de Tanger à Taz (avis financier).

M. Millies-Lacroix estime que les évaluations des charges financières ont été faites d'une manière arbitraire, parce qu'il manque au ministère des Affaires étrangères un organe administratif qui se tienne au courant des questions de cette nature.

À la suite d'un court échange d'observations entre M. M. Couron, De Selves, Chassinet et le rapporteur, les conclusions de l'avis financier sont adoptées.

2
 M. Dieuxvenn-Martin, ministre de la justice, est entendu sur les chap. 7 et 15 du budget de son ministère et sur l'art. 69 de la Chambre des députés (question des juges suppléants). Il demande à la commission non seulement de ne pas rejeter l'art. 69, mais de ne pas le disjoindre.

À la suite d'un échange d'observations entre M. Alexandre Bérard, rapporteur, Donner, Henri Michel et le ministre, ce dernier se retire.

M. le rapporteur général, d'accord avec M. Bérard, rapporteur, propose à la commission d'adopter les chapitres 7 et 15 du budget de la Justice avec les chiffres de la Chambre des députés et, sur l'art. 69, relatif aux traitements des juges suppléants, de le disjoindre et d'autoriser M. Alexandre Bérard d'en faire l'objet d'un rapport spécial.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Durville, rapporteur du budget du ministère de l'agriculture, entend et entend la commission du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 8 millions pour venir en aide aux agriculteurs victimes des intempéries. Il demande à la commission l'autorisation de déposer son rapport en réduisant à 4 millions

3

le crédit primitivement demandé. Et
la suite d'une enquête faite par le ministre
de l'Agriculture on a reconnu que les
premières évaluations des dégâts causés par
les cyclones et les inondations avaient été
exagérées.

M. Durville est autorisé à déposer son
rapport.

La séance est levée à 3 heures.
